

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

## DECISION DU PRESIDENT N° 2020-09

Au titre de l'Ordonnance du 01 avril 2020

Objet : Cotisation annuelle – Initiative 70

**Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté**

**Les membres du Bureau :** Anthony Marie/ Georges Bardot/ Alain Grillot/ Gaston Vilminot/ Marie Odile Hagemann/ Thierry Bordot/ Michel Désiré/ Henri de Mailliard/ Jean Claude Tramesel/ Denise Laurent

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie du covid-19

### DECIDE

**Article 1 :**

Il est validé l'adhésion à Initiative 70 pour l'année 2020.

La cotisation annuelle s'élève à 7 593.60€

**Article 2 :**

Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseils municipaux

Compte tenu de la situation d'urgence, cette décision est rendue exécutoire par :

- La transmission en Préfecture en date du 04 juin 2020
- La mise en ligne sur le site internet de la CCHC le 04 juin 2020

A Corbenay, le 27 mai 2020

Le Président  
Anthony MARIE

